



INFORMATION DE SERVICE PUBLIC INTERVENTION SPÉCIALE DE DÉMOUSTICATION

Sur la demande de l'Agence régionale de santé (ARS), le Conseil départemental a mandaté l'Entente interdépartementale pour la démoustication (EID Méditerranée), service public, pour réaliser un traitement ciblé contre l'espèce de moustique *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre »), autour d'un cas suspect de dengue ou de chikungunya ou de Zika ⁽¹⁾.

Ce traitement préventif exceptionnel est indispensable, afin d'éviter la mise en place d'une chaîne de transmission locale de la maladie, pour votre protection.

Ce traitement insecticide aura lieu dans votre quartier :

Quartier :

Le : entre : 4 heures et 8 heures du matin.

En fonction des conditions météorologiques, ce traitement peut être annulé ou reporté.

Cette opération consiste simplement en une pulvérisation d'insecticide sur la voie publique à partir d'un véhicule 4x4, complétée, si nécessaire, par des petites interventions ciblées à l'aide d'appareils portables, dans les espaces extérieurs des domaines privés.

Les produits utilisés sont à base d'un **pyréthrianoïde** ou de **pyréthrines naturelles**, dûment homologués pour cette application. Ce sont ces mêmes matières qui servent à la confection des produits antimoustiques domestiques qu'on trouve en pharmacie et dans le commerce.

Ce traitement, qui s'applique dans un espace très limité, est une intervention parfaitement maîtrisée et ne revêt pas de danger particulier. Toutefois, il s'agit de prendre quelques précautions, afin d'éviter toute exposition pouvant entraîner une éventuelle gêne ou irritation transitoire, cutanée ou respiratoire, **en particulier chez les personnes sensibles ou allergiques**, cependant sans conséquences.

Aussi, pour vous prémunir d'inconvénients éventuels, vous pouvez suivre les recommandations suivantes :

Durant l'opération de pulvérisation :



► rentrer chez soi et fermer les fenêtres donnant sur la voie publique au moment du passage de l'engin de traitement et les maintenir fermées pendant 1 heure après l'intervention.



► ne pas se tenir à proximité de l'engin ni s'exposer directement au nuage de pulvérisation.



► rentrer le linge, les jouets des enfants ou des aliments qui se trouveraient à l'extérieur au moment du passage du véhicule de traitement.



► éloigner ou rentrer les animaux (chiens, chats...) et protéger leur gamelle au moment du passage du véhicule de traitement.



► attendre 3 jours après le traitement pour consommer, après les avoir lavés, légumes et fruits du potager.

En cas d'apparition de sensation de brûlure, toux, vertige, maux de tête ou nausées, contactez votre médecin traitant ou le centre de toxicovigilance (CAPTV) local.

Pour plus d'informations, sites web de :

- l'EID Méditerranée : www.moustiquetigre.org - www.eid-med.org
- l'Agence régionale de santé (ARS) de votre département.

(1) Dans le cadre du plan national antidissémination du chikungunya et de la dengue.

Centres de toxicovigilance (CAPTV)

ANGERS 02 41 48 21 21	NANCY 03 83 22 50 50
BORDEAUX 05 56 96 40 80	PARIS 01 40 05 48 48
LILLE 0800 59 59 59	STRASBOURG 03 88 37 37 37
LYON 04 72 11 69 11	TOULOUSE 05 61 77 74 47
MARSEILLE 04 91 75 25 25	

